



EDITORIAL

Mes chers administrés,

Vous connaissez tous l'attention que porte la municipalité à l'entretien, le renouvellement et la protection du domaine forestier. Le C.C.F.F.B. accomplit depuis des années un travail remarquable pour que soit préservé le patrimoine communal. L'O.N.F. entretient et renouvelle les plantations. Mais l'équipement collectif le mieux organisé ne peut rien sans la vigilance et la participation de chacun.

C'est pourquoi, avec les conditions climatiques exceptionnelles de cette année, il est impératif de respecter soi-même et de faire respecter quelques règles élémentaires que je rappelle ici :

- Interdiction rigoureuse de fumer, de brûler des végétaux et de faire du feu à moins de 200 mètres des bois, garrigues et plantations.
- Obligation de faire procéder au débroussaillage des propriétés sur une bande de 50 mètres minimum de toute construction.
- Interdiction de déposer des branchages et des végétaux à la décharge publique.

Certes chacune des infractions à ces règles est passible d'une contravention, mais je compte sur l'esprit civique de chacun pour n'avoir à prendre de telles mesures que de façon tout à fait exceptionnelle.

Au-delà de la réglementation, tout est affaire de bon sens. Les propriétaires qui veulent s'économiser un débroussaillage, s'ils croient ne prendre que le risque d'une pénalité, font courir par insouciance à leurs proches un véritable danger. Les grillades en extérieur, les motos dans la forêt, les cigarettes en bordure des routes et chemins ne sont en apparence que des dangers mineurs qui chaque année occasionnent de véritables catastrophes. C'est à chacun d'entre nous de rappeler (ou d'enseigner) que la protection de l'environnement est un des devoirs premiers du citoyen.

La municipalité intensifiera dans la période qui vient ses efforts. Je sais pouvoir compter sur la vigilance de chacun et vous en remercie.

Votre Maire

Maurice Séverin COLLOMB



LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ensemble des délibérations du Conseil Municipal est porté à la connaissance de tous par affichage dans le hall de la mairie (se reporter plus loin au tableau des permanences). Ne sont donc résumés dans la présente rubrique que les éléments principaux des décisions.

SEANCE DU 20 AOUT 1989

1 - Equipement et Travaux

- 1.1 - Approbation du devis pour la réalisation du vestiaire des Ecoles.
- 1.2 - Approbation du devis pour talutage.
- 1.3 - Décision de saisir le Cadastre pour délimitation précise de la place du Cercle, avant de se prononcer sur le projet de renforcement de l'éclairage.
- 1.4 - Projet de Poney-Club : décision de saisir la D.D.E. pour connaître les conditions (notamment de sécurité).
- 1.5 - Report d'une demande d'achat de parcelle communale. Le conseil est par principe hostile à la vente des biens communaux.
- 1.6 - Refus d'attribuer la seconde salle des anciennes écoles à l'A.S.C.B. Ce local pourra être mis à disposition de toutes les Associations après étude des besoins.
- 1.7 - Approbation de la Convention entre la Commune, l'O.N.F. et l'A.R.I. relative à l'utilisation d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 ha.
- 1.8 - Débroussaillage : en réponse à une pétition sur le mauvais entretien de certaines parcelles, un rappel de la réglementation sera fait et le contrôle sera effectué par la municipalité.

2 - Taxe professionnelle

Approbation de la répartition du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle, année 1988, de la Centrale de Meyreuil.

3 - Création de poste

Décision de créer un poste d'Assistante Spécialisée des Ecoles Maternelles et des classes enfantines à temps plein (1).

4 - Classe de neige

Approbation du principe et du niveau de la subvention. Estimatif à produire.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 1989

Désignation des Délégués des Conseils Municipaux et de leurs Suppléants aux Elections Sénatoriales. Ont été élus :

Titulaires : Maurice Colomb / René Goffre / Louis Long

Suppléants Jean Santoni / Patrick Pin / Georges Monty

(1) Le recrutement se fera par la Commission du Personnel, à partir d'un profil de poste précis pré-établi par la dite Commission. Les choix argumentés seront portés devant le Conseil Municipal pour décision.

LES NUMEROS UTILES

Pompiers : 18
Gendarmerie : 17 - Gréasque : 42.58.80.02

MEDECINS DE GARDE - WEEK-END

Tél.: 42.58.66.66 (appels centralisés quel que soit le médecin)

PERMANENCES DU CABINET MEDICAL

Mercredi après-midi : Dr MONTY

Vendredi matin : Dr LAZARIS

Cabinet Médical : 42.72.53.81

PERMANENCE DE LA MUTUELLE GENERALE DE ROQUEVAIRE

Le jeudi après-midi au cabinet médical.

PHARMACIES DE GARDE - WEEK-END

03/09/89 HUGOUVENC	PEYNIER	42.53.01.04
10/09/89 JACQUET	MEYREUIL	42.58.36.21
17/09/89 MULLER	CADOLIVE	42.04.63.25
24/09/89 PEREZ - RIEU	GREASQUE	42.58.80.10
01/10/89 PIGNON	ROUSSET	42.29.01.50
08/10/89 PITTARD	FUVEAU	42.58.58.63
		42.58.57.62
15/10/89 POITRASSON	TRETS	42.61.36.32
		42.61.48.50
22/10/89 POURREYRON	POURRIERES	94.78.41.61
		94.78.43.05
29/10/89 REY	FUVEAU	42.58.71.35
01/11/89 RUFF	TRETS	42.29.21.13
		42.61.48.81
05/11/89 ROSSO	MIMET	42.58.94.90
11/11/89 DAUBERT	ST SAVOURNIN	42.72.40.18
12/11/89 HUGOUVENC	PEYNIER	42.53.01.04
19/11/89 JACQUET	MEYREUIL	42.58.36.21
26/11/89 MULLER	CADOLIVE	42.04.63.25

SERVICE URGENCE - MAIN

Hôpital de la Timone - Tél. : 91.92.10.18

S.O.S. VETERINAIRES

91.54.00.58 de 20 H à 7 H

C.A.P. Centre Anti-Poison

91.75.25.25

Nul n'est à l'abri d'un accident. Soyez prudents pour vous et pour les autres.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

A.S.C.B.

Dans le cadre des rencontres culturelles et linguistiques avec les Etudiants de l'Institut Américain, nous aimerions connaître les gens qui seraient intéressés par l'hébergement d'un ou plusieurs d'entre eux.

Prendre contact avec : **SAM tél. 42.72.35.22**



★ **Soirée dansante le Samedi 21 Octobre**



★ Cinéma (dates non précisées)

- J'ai épousé une extra-terrestre
- BATMAN



Cours de peinture

Mr Van der Hoeven ayant des problèmes de santé, les cours reprendront :

Lundi 6 Novembre :

de 17 H à 19 H pour les élèves de 12 ans (et au-dessus) et les plus chevronnés

Mercredi 8 Novembre :

de 15 H 15 à 16 H 15 pour les débutants

Le calendrier complet de l'ASCB sera communiqué ultérieurement.



GYM TONIC à Belcodène

Mardi et Vendredi de 19 H à 20 H

Possibilité du lundi soir si le nombre d'inscriptions est suffisant.

S'adresser à : Mme SYLVIA 42.72.37.11
Mme SAURE 42.04.93.13

Inscriptions le Mercredi 27 Septembre de 17 H 30 à 19 H
Salle du Temps Libre

Les cours débuteront Mardi 20 Octobre

ACTIVITES COMMUNALES

PREVENTION ROUTIERE JEUDI 22 JUIN

Les enfants du CE et du CM ont pris le volant ou la bicyclette pour effectuer un parcours sous le regard vigilant des gendarmes GINAISK et MACCIO après avoir subi les épreuves écrites en classe.

24 élèves présentés 24 reçus

CE	1ère ORTU Sandra	200/200 + bonus
	2ème HELFER Raphaël	200/200
CM ₁	1er CILIA Olivier	195/200
	2ème GUIGNARD Pierre	190/200
CM ₂	1er ALERINI Aurélien	195/200
	2ème MENARO Emilia	185/200

BRAVO A TOUS !



■ ECOLE

LE 24 JUIN 1989 FETE DE L'ECOLE E. D'AMORE

"Camille à travers les siècles" spectacle imaginé et présenté par les élèves, nous a fait réviser un peu d'histoire de l'époque des dinosaures à la révolution.

La distribution des prix par Monsieur le Maire a récompensé tous les élèves.

La kermesse et ses nombreux stands ont eu un très vif succès.

Les enseignants, Monsieur le Maire, la municipalité, le comité de parents, les membres du club du 3ème Age, les A.I.L., l'ACCF, le CCFF, les mamans, le personnel de l'école et tous ceux qui ont participé aux différentes activités scolaires de cette année.

RENTREE DES CLASSES A L'ECOLE MIXTE E. D'AMORE

Le 5 septembre, 77 élèves ont pris ou repris le chemin de l'école accueillis par :

Les 3 enseignantes : Mmes Cauville, Pastor, Saure
Les 3 ASEM : Mmes Bottin, Michel, Viola
Les 2 cantinières : Mmes Bouchetout et Macheras
Les 2 agents de service : Mrs Boinet et Vadon

Tout s'est bien passé malgré quelques pleurs du côté des plus petits, mais aussi du côté de certaines mamans.

HORAIRES
7 H 9 H
17 H 19 H Garderie municipale gratuite
9 H 11 H Ecole et cantine



TRANSPORTS SCOLAIRES

CALENDRIER ANNUEL DES DISTRIBUTIONS

BELCODENE Mardi 10 H 00 à 11 H 00
31/10 28/11 19/12 30/01 27/02 27/03 24/04

Les règlements par courrier sont acceptés mais à condition :
1°) qu'ils parviennent au Secrétariat du Syndicat au plus tard le jour fixé pour accueillir les retardataires.
2°) d'y joindre une enveloppe réponse timbrée.

Libellés des chèques à retenir :

C.C.P. : Régisseur S.I.T.S. Roquevaire - compte n° 9403 79 R
MARSEILLE

CHEQUES BANCAIRES : Trésor Public

RAPPEL IMPORTANT

A dater du 7 de chaque mois, après chaque distribution, tout élève NON A JOUR ou NON EN POSSESSION DE SA CARTE DE TRANSPORT, sera exclu du car jusqu'à régularisation de sa situation. Les chauffeurs appliqueront systématiquement cette décision du Conseil d'Administration.

► HORAIRES GREASQUE - FUYEAU

S.I.T.S. LA BOUILLADISSE - LES GORQUETTES -
7 H 45 LE PIGEONNIER - BELCODENE -
FUYEAU (Collège) - GREASQUE

Les retours du soir seront assurés en fonction des heures de sortie des établissements.

► HORAIRES AUBAGNE - MARSEILLE

BURLE BELCODENE - LA BOUILLADISSE -
6 H 50 CHEMIN D'AIX - BAR TABAC - PASSAGE A NIVEAU -
PAS DE TRETTS - LA DESTROUSSE

► HORAIRES AIX

NEGREL - Doublage ligne régulière
6 H 55 LES PEGOULIERES - LES HERMITTES -
LA DESTROUSSE - PAS DE TRETTS -
LES MARRONNIERS - LA BOUILLADISSE -
BAR TABAC - LES GISCLANS -
LES GORQUETTES - BELCODENE - AIX

Ce car ne concerne pas les Ets d'AIX. Transfert à la Gendarmerie à AIX pour tous Ets.

► HORAIRES GARDANNE

NEGREL LES PEGOULIERES - LES HERMITTES -
7 H 05 LA DESTROUSSE - LA BOUILLADISSE -
BELCODENE - MIMET - LE GASSIN -
LES ECOLES - GARDANNE

Les retours du soir seront assurés en fonction des horaires de sortie définis par les établissements scolaires.



VACANCES 1989 - 1990

TOUSSAINT : du mardi 24 octobre 89 après la classe
au lundi 6 novembre 89 matin

NOEL : du jeudi 21 décembre 89 après la classe
au jeudi 4 janvier 90 matin

HIVER : du mardi 13 février 90 après la classe
au lundi 26 février 90 matin

PRINTEMPS : du mardi 10 avril 90 après la classe
au lundi 23 avril 90 matin

ETE : samedi 20 juin 90 après la classe



■ BIBLIOTHEQUE

"LA FUREUR DE LIRE"

Faites-vous partie de la centaine de Belcodénois inscrits à notre Bibliothèque Municipale ?

Elle est installée dans le presbytère et recèle 2 200 livres.

Catherine BOINET, Marie-Josée DARBOT et Marie-Claude LIMOUZY seront heureuses de vous y accueillir :

chaque Mercredi de 17 h à 18 h 30 et
chaque Samedi de 11 h à 12 h 30

le lundi matin de 9 h à 12 h
étant réservé aux enfants des écoles.

Sachez que si, au moment de l'inscription, une cotation annuelle vous est demandée (30 F par famille, 20 F pour le 3ème âge), l'emprunt de nos livres est gratuit pour les enfants de moins de seize ans, et la consultation sur place est ouverte à tous sans condition.

Notre bibliothèque met à votre disposition une grande variété de titres et, quels que soient votre âge ou vos centres d'intérêt, vous y trouverez de quoi vous distraire ou vous informer.

- des classiques,
- le Larousse, en 15 volumes, pour faciliter les recherches de nos jeunes dans leurs études,
- pour les plus petits "Mille et Une Histoires", des livres merveilleux accompagnés de cassettes - audio,
- Beaucoup de romans, documentaires (nombreux sur la Provence), des bandes dessinées, etc.



Vous pourrez emprunter deux livres par personne pendant 15 jours ; la durée du prêt sera prolongée sur simple demande de votre part dans la mesure, bien entendu, où l'ouvrage n'aura pas été réclamé par un autre lecteur.

Venez - nous voir, flâner entre les rayonnages et feuilleter les livres ; une animatrice sera là pour chercher avec vous le roman que vous souhaitez lire, ou tâcher de l'obtenir. Vos suggestions seront les bienvenues pour guider les prochains achats de la Bibliothèque.



* QUELQUES TITRES PARMIS LES DERNIERS ROMANS :

Gérald Messadié :

"L'homme qui devient Dieu" Tome I

"Les Sources " Tome II

(L'histoire de Jésus dans la réalité quotidienne, les raisons politiques de son arrestation)

Tatiana Tolstoï :

"Feu et poussière"

(recueil de nouvelles)

Françoise Chandernagor :

"La Sans - Pareille"

(Les débuts de Christine Valbray, célèbre égérie de la vie politique française)

Elisabeth Badinter :

"Condorcet"

(La vie d'un académicien et politicien français du XVIII^e siècle, par l'épouse d'un ministre d'aujourd'hui).



PARMI NOS DERNIERES ACQUISITIONS

- *L'étudiant étranger*, Philippe LABRO

Le sujet :

Invité par une prestigieuse université de Virginie, un jeune Français découvre émerveillé la vie dorée des "college boys". C'est le temps d'une Amérique sage, celle d'avant l'explosion des moeurs et le fracas des années soixante.

L'auteur :

Philippe LABRO est né à Montauban. Ecrivain, cinéaste, journaliste, il a publié plusieurs ouvrages et réalisé plusieurs films. "L'étudiant étranger" est son troisième roman.

- *Les dents de la mer*, Peter BENCHLEY

Le sujet :

L'action se passe dans une station balnéaire aux U.S.A., quelque temps avant l'ouverture de la saison. A l'aube on retrouve sur le grève, le corps déchiqueté d'une jeune femme.

La peur s'empare des habitants de la ville. Faut-il interdire la plage ?

L'auteur :

Peter BENCHLEY est Américain, diplômé de Harvard il est actuellement journaliste à Newsweek. Il est aussi l'auteur de nombreux discours du Président Johnson.

Pêcheur de requins, il porte à ces animaux un intérêt fasciné.

- *Mythes et Légendes*, Adaptation de A.T. WHITE

Des Contes pour les enfants :

- Dieux et Héros Grec
- Orphée et Eurydice
- Hercule
- La toison d'or
- Thésée et le Minotaure
- Oedipe
- La Chanson de Roland
- Tristan et Iseut



et beaucoup d'autres contes aussi beaux ...

- *Mickey et la patrouille de l'espace*, Walt DISNEY

Un magnifique album pour les tous petits.

- *Le Livre des INVENTIONS 1984*

Toutes les inventions classées par rubrique :

transports - armes - alimentation, agriculture - vie quotidienne - insolite - jeux, jouets et sports - arts - médias et communications - médecine - sciences - industrie - informatique - énergie - espace.

- Un Livre offert par l'O.D.C., (Office Départemental de la Culture) sur les Oeuvres de deux peintres : Le Chénier et Vélickovic et un photographe : Desvergnès.



NOUS AVONS LU POUR VOUS

"Le Zèbre" d'Alexandre JARDIN

(GUTENBERG DU GRAND ESPOIR DES LETTRES FRANCAISES).

L'héritier de la dynastie JARDIN renouvelle dans son second roman les propositions qu'il nous avaient faites dans "Bille en tête" : la fantaisie la plus débridée doit être mise au service de la tendresse. Ainsi, le notaire de province dit "le zèbre" ne recule devant aucun stratagème, du plus cocasse au plus rocambolesque, pour reconquérir l'amour de la femme qu'il a épousée voici quinze ans. Le sujet est ambitieux, l'écriture séduisante, la bonne volonté de l'auteur aussi touchante que celle de son héros : reste le regret, au moment de refermer le livre, que sa démonstration n'ait pas su nous convaincre.



"La Laisse" de Françoise SAGAN

Vincent est un jeune musicien sans ambition. Laurence l'aime et l'entretient depuis 7 ans quand, par hasard? il sort un "tube", devient millionnaire, et imagine naïvement qu'il pourra s'affranchir d'un amour si pesant ... Pas de surprise : c'est du SAGAN de bout en bout, élégant, ironique et efficace. Mais quel plaisir : c'est du très bon SAGAN !

Les enfants de moins de 13 ans, ainsi que les personnes de plus de 65 ans au 31 décembre 1989 doivent se faire recenser en Mairie.



LA PAROLE EST A VOUS

NOUS AVONS RECU :

Belcodène le 4 juillet 1989

Madame Marcellin
Mairie de Belcodène

Madame,

Le Bulletin d'Information "Lou Mèssagié" édité par la Municipalité de Belcodène permet par sa rubrique "La parole est à vous" de pouvoir exprimer des idées, suggestions, informations, etc...

Je me permets donc d'émettre deux propositions qui me tiennent à coeur :

1) ABRI - BUS

Une dizaine d'enfants attendent tous les jours le car de ramassage des transports scolaires en haut du Chemin des Cantonniers.

Il serait souhaitable de trouver un emplacement afin d'installer un ABRI - BUS, ce qui améliorerait considérablement l'attente de ces enfants par mauvais temps.

Le nombre de ces enfants sera peut-être augmenté d'ici la rentrée scolaire avec le lotissement "Domaine des puits" bientôt terminé.

2) MINI - BUS

Le village de Belcodène est un village provençal pittoresque qui reste retiré des routes nationales et autoroutes, ce qui lui apporte encore plus de charme.

Mais, hélas, de gros problèmes se créent lorsqu'une personne veut se déplacer ne serait-ce que vers la Bouilladisse ou Fuveau et ne possède, ce jour là, pas de moyens propres de locomotion. Il en est de même pour les personnes qui n'en possèdent pas du tout.

Un moyen de transport genre mini-car ou mini-bus pourrait être mis en place afin de faire des relais :

- * Belcodène/La Bouilladisse
- * Belcodène/Fuveau

ce qui permettrait de se rendre dans les villages voisins et pouvoir prendre des cars en direction de :

AUBAGNE - ROQUEVAIRE - MARSEILLE ou
FUVEAU - AIX EN PROVENCE

Eventuellement ce mini-car pourrait être mis en service également pour les collégiens qui vont à Fuveau.

Certains jours et notamment les mercredis les élèves qui vont au collège de FUVEAU.

Sont obligés de faire des heures de permanences car ils attendent le car de ramassage scolaire (ce qui est tout de même, ne l'oublions pas d'une bonne organisation.

J'espère que ces propositions pourront être étudiées et pourquoi pas réalisées, par Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de Belcodène.

Avec mes remerciements.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

Madame CIAMPI
Le Cros de Claudas
Belcodène

REPONSE

En ce qui concerne l'abri - bus, le conseil municipal a pris en compte votre suggestion, une commission s'occupe d'obtenir les autorisations pour le terrain et d'acquiescer l'abri - bus.

Pour le mini - bus l'étude est en cours, mais la réalisation de ce projet n'est pas une mince affaire.

En effet s'il paraît judicieux d'utiliser un mini - bus pour les écoliers et les habitants de Belcodène, il ne faut pas oublier que la commune fait partie du syndicat des transporteurs scolaires.

En attendant, nous rappelons que tous les matins et tous les soirs, un véhicule avec chauffeur est à la disposition de chacun de vous. Malheureusement il n'est jamais utilisé.

Ce qui tendra à prouver que les transports en commun ne sont pas nécessaires à Belcodène.

Madame NICOLIN nous pose les questions suivantes :

- Est-ce-que les pièges posés par la Sté de chasse et homologués par la Préfecture sont ou ressemblent à des "collets".
- Que deviennent les chiens qui s'échappent ou qui se perdent.

REPOSE

Nous ne répondons qu'à la 2ème question, la 1ère étant du ressort de la Sté de chasse qui le fera dans le prochain numéro.

La Mairie de Belcodène envisage de passer une convention avec le chenil de Calas pour que tous les animaux domestiques trouvés sur son territoire soient hébergés dans ce chenil en attendant de retrouver ses maîtres. Cette période de garde est de quelques jours. Faites tatouer vos animaux, les recherches seront plus faciles.

LE CARNET



MARIAGES :

"AJRES Jeannine et HOMEYER Didier"

le 29 Juillet 1989

"MACHERAS Brigitte et LAURENT Roger"

le 2 Septembre 1989

Nous remercions Brigitte et Roger de leur générosité pour les dons aux associations suivantes :

Ecoles	100 F
3ème âge	100 F
Comité des feux	100 F
ASCB	100 F

Tous nos voeux de bonheur aux jeunes époux

NAISSANCES :

Clément VENZONI
Elodie GHIO

UN PEU D'HISTOIRE

Il semblerait que l'histoire de votre village vous intéresse. En effet nous avons reçu aide et documents de quelques personnes et nous les en remercions.

Nous voudrions abordé dans le prochain numéro "l'Histoire" un peu plus contemporaine de Belcodène.

Nous avons là aussi besoin de votre dévouement.

LE CASTELLAS

Le *Castellas*, dont le nom a remplacé dans la bouche du peuple celui de *Castrum*, est un monticule de forme elliptique et arrondie, qui s'élève au milieu d'une grande plaine cultivée et qui, dans la belle saison, se couvre de verdure et de riches moissons.

Bulcodenas ou *Bulchodinas* signifie *peuple* ou *population des collines, des montagnes fortifiées*, dénomination du reste conforme en tout au site élevé de lieux et aux moeurs de leurs anciens habitants. Selon toute vraisemblance, ils faisaient partie de ces farouches montagnards, désignés par Jules César sous le nom générique d'*Albici*, qui, au berceau de la colonie phocéenne nouvellement fondée sur les bords de la mer celto-ligurienne et dans le voisinage de leurs agrestes collines, se liguèrent avec le reste des tribus salyennes pour anéantir la domination naissante des Massaliotes, lorsque la nouvelle Phocée, assiégée par Caius Trebonius, lieutenant de Jules César, les appela à son secours. "Ces durs et sauvages montagnards, dit Amédée Thierry, vieillis dans la guerre, et exaltés par les prouesses brillantes des Massaliotes, firent preuve d'une force et d'une valeur qui remplaçaient la science et les habiles évolutions des pilotes grecs..., souvent aussi les Albikes faisaient des sorties pour incendier les terrasses et les tours en construction ; mais les assiégeants les rejetaient dans la ville, après leur avoir fait éprouver de grandes pertes". Après la conquête de Massalie et la ruine du parti de Pompée, les Albikes et les autres montagnards salyens, qui avaient contribué à la défense de la Cité grecque, regagnèrent leurs sauvages habitations, où ils purent jouir de la tranquillité et cultiver leurs champs, sous la domination des gouverneurs romains de la ville d'*Aquoe - Sectioe*, fondée dans le voisinage depuis environ 75 ans par le consul C.Sextius Calvinus. Sous le règne paisible d'Auguste et sous celui de ses successeurs, plusieurs colonies tirées des armées romaines, s'étant installées dans le pays des Salyens et dans la contrée qui prit ensuite le nom de *Province romaine* ou simplement de *Province*, les vétérans dont se composaient en grande partie ces nouveaux établissements, se partagèrent les terres les plus fertiles et traitèrent presque en esclaves les anciens habitants du territoire conquis. Ils s'y construisirent non seulement des *villa* et des maisons de plaisance, mais encore des fortresses pour y trouver un refuge en cas de révolte des indigènes, ou pour y consolider leur domination et étendre leur influence. C'est probablement à cette époque et dans ces circonstances que fut bâti sur le territoire de Bulcodène le château (*castrum*), de ce nom, qui a conservé en partie sa physionomie romaine sous celui de *Castellas* (*castellum*), que de temps immémorial les habitants du lieu donnent aux ruines de l'antique *Bulcodenas*. Cette dernière dénomination ne paraît pas fort ancienne, puisqu'elle se lit pour la première fois, dans un document public et authentique du commencement du XIème siècle, où Belcodène est signalé comme une simple *villa*, et dans une autre chartre plus récente et datée du 13 décembre 1010, qui lui donne le nom de *Castrum* ou de *château*. Mais, ainsi que nous croyons l'avoir établi précédemment, ce nom étant d'origine celtique, doit remonter à une époque beaucoup plus reculée et appartenir à une fraction de la grande tribu des Salyens.